



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Adoption du Règlement no 2018-03 décrétant des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Fleury et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie des coûts**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à sa séance du lundi 5 mars 2018, le Règlement no 2018-03 décrétant des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Fleury et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie des coûts ;

**QUE** l'objet du projet de règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 260 748,00 \$ pour les travaux de remplacement du ponceau de route du rang Fleury situé sur la branche 24 du cours d'eau Laplante ;

**QUE** ce règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter car il s'agit de travaux de voirie et qu'il s'applique à l'ensemble des propriétaires du territoire de la municipalité ;

**QUE** ce règlement doit être soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi ;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière